

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE l' OISE

COMMUNE D' ORDÈR

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation « eau » ICPE

relatif à: projet d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Ordèr, de stocker des digestats sur site et dans trois lagunes déportées situées à Noyers Saint Martin, Reuil sur Brèche et Saint-André-Farivillers et d'épandre du digestats sur le territoire de 40 communes de l'Oise. présenté par la SAS AGRI ENERGIE VERTE.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à

projet d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Orçès.

En exécution de l'arrêté du 7 mars 2023

de Monsieur le préfète de l'Oise

je, soussigné(e), M

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant _____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

, du 28 mars 2023 au 25 avril 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A _____,

signature

le _____

Première journée :

le Mardi 28 mars 2023 de 18h à 19h30 et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾ nuisance sonore au 2 rue du bois St Martin au lieu dit du Bois St Martin

nous avons déjà le compostage de recuil sur Pierre et M^{me} Paintre Patrick.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

contre le métroniseur nuisance sonore, nuisance pour la faune et la flore
Laurent Marie Aurélie Desbordes ABBEVILLE ST Lucien

Contre le métroniseur M. GARNAUD Abbeville ST Lucien
Contre le métroniseur M. GARNAUD Abbeville ST Lucien

Contre le métroniseur: sécurité, nuisances,
protection de l'environnement, aucune étude
d'impacts sur les pollutions des raffles phéologiques,
la faune et la flore.
Véronique et David AMBROISE ABBEVILLE ST LUCIEN

CONTRE ce projet !!! Raphaël Davane

Avis défavorable occasionne nuisances sonores
odeurs et insécurité sur la route celle-ci est
très fréquentée. Mme Morlet. Avis défavorable

Contre ce projet... Trop d'impacts négatifs à un
niveau !! Mme. HERNIET ABBEVILLE ST Lucien

Contre ce projet. Monsieur HEBERT ABBEVILLE ST Lucien

Contre ce projet. Laissons les agriculteurs cultiver
la terre pour nous nourrir! MF LAMOURILLE
ABBÉVILLE ST LUCIEN

Contre ce projet M. LAMOURILLE Pierre ABBÉVILLE
ST LUCIEN

Contre dangereux circulation odeurs, etc
Delvaux Jorache Abbeville ST Lucien

graves problèmes environnementaux liés aux risques
accusés de pollutions des eaux et de fuites de gaz-polluant

contre ce projet trop près des habitations, et trop
dangereuse

Contre ce projet Famille ANDIANO ^{ABBEVILLE St Lucien}

Contre ce projet pour tous les nuisances à venir M^{me} BAISAC

Contre ce projet qui va impacter les habitants.

de façon l'environnement qui risque
d'acquiesce la pollution. M^{me} MAZORIER la Ville de ^{St Lucien}

Contre ce projet. Nuisances, sécurité etc.
Famille DELAMAY ABBEVILLE St Lucien.

Contre ce projet Destruction FAVNE et Flores
Famille Beulier Heroi et Corinne

Contre ce projet qui impacte nos communes par
des nuisances à Jenir M^{me} Verschueren Boersines

Le hameau est-il appelé à disparaître ?

nous allons être entoué par l'épandage, il y a déjà
l'autoroute et l'aéroport de Dillé.

Le nombre de parcelles de Brad en deux rues de l'église
et Brunehaut à ORREY est-il comptabilisé,

Notre immobilier va perdre énormément en valeur.

Je suis totalement contre ce projet de méthaniser

DAVESNE Regis



Le projet de méthaniseur est mal localisé : l'endroit choisi est très accidentogène ; les nuisances olfactives, de bruit, de trafic vont générer de nombreux problèmes auprès de la population.

Les gaz émanant de ces méthaniseurs ne se limitent pas au méthane mais il y aura aussi du dioxyde de carbone CO_2 du sulfure d'hydrogène H_2S de l'azote ammoniaqué NH_3 .

Y a-t-il des normes pour assurer l'étanchéité de ces appareils et éviter les fuites de gaz ? Quant à l'impact carbone lors du transport des matériaux est aussi à considérer. Et les nappes phréatiques sont-elles à l'abri ? Et la faune, et la flore ?

Sont-ce vraiment des gens qui préservent la nature et qui l'aiment ?

Je reste contre ce projet, pas contre les hommes qui mettent ce projet en place. Tout le monde peut se tromper, mais il faut réfléchir, peser le pour, le contre et agir pour la planète.

Dominique Debye Abbeville - Lucien

Je suis Paul de Rohanseau, 10 rue de la ... 59350 VM
~~Si ça fait~~
-

Contre le méthaniseur pour les odeurs sur le bois & l'air
vents d'est et de sud et surtout inquiète pour les
transports scolaires entre Abbeville et Onche le croisement
étant déjà accidentogène avec des accidents mortels

Pupien Jeillet

Contre le méthaniseur, assistante maternelle :
comment sortir les enfants dehors (odeurs, échappées gaz,
bruit) passage transports dangereux.

NON AU METHANISEUR COLMAIRE.

CONTRE le méthaniseur.
BARBIER

Le projet de méthaniseur ne DOIT pas voir le jour, trop
accidentogènes, nuisances sonores, olfactives, et la faune la
flore, on en parle ? Je suis CONTRE cette unité de
méthanisation. Trop d'incertitudes. NON AU METHANISEUR !!

Mme CAFFIN

Contre le méthaniseur vu le trafic routier qui sera incessant
et posera de l'insécurité pour le car scolaire des enfants des
regroupement des communes concernées.

Contre ce projet de méthaniseur, insécurité routière
odeurs, épandages à proximité des habitations.
pensez aux enfants (transports scolaires) pensez vous
aux nuisances. NON pas de méthaniseur

Contre ce projet de Méthaniseur ; pollution de l'eau ; insécurité
routière ; odeurs ; épandages du digestat, risque d'incendie etc
Ruelle Philype Abbeville ST Lucien



Contre le projet de méthaniseur ; pollution, insécurité
épandage du digestat proche de mon habitation.
ça suffit !!!


Mme NICOLISE Catherine de HENU

Contre le méthaniseur, mal localisé trop près des habitations.
odeurs, bruits, épandages des nuisances que je ne veux pas.
Ainsi que la perte de la valeur de nos maisons, qui seront
inrevendable. Pensez à nos enfants qui jouent dehors. et à leurs
sécurité (transports scolaires).

Alors NON AU METHANISEUR

Mme PETIT

Je suis contre M^r LHERMITTE MICHAEL 
Je suis contre ce projet M^{me} COPIN Stéphanie 

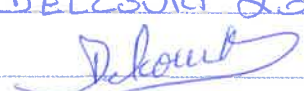

Je suis contre le lieu de l'implantation du
méthaniseur Devaux Pascal 


Nous allons subir énormément de désagrément chaque
jour, aller et venue de camion et autres engins agricoles
Nos promenades sont compromises à cause des odeurs
et du trafic. Les Enfants, Personnes âgées et toutes
autre personne fragile vont respirer ces odeurs
inconfortable et pestilentiel. De plus ils vont puiser
l'eau des vappes phréatique alors qu'elles sont en
baisse, et a proximité d'un château d'eau

Oraër est une commune calme et paisible où il
fait bon vivre, Alors Halte aux Pollueurs et enfaisonneurs
Méthanisier non ça suffit.

FORTIN Chantal et Michel

Contre le projet du méthanisateur sur notre commune
stop à la pollution visuelle et l'insécurité routière.

M^r et M^{me} DELCOURT doit  

Je suis contre le projet de la méthanisation sur
notre commune, dégradation de nos voiries, nuisance olfactive
due à la décomposition de matières organiques, nappes phréatiques
imprévisibles par la non hygiénisation des produits partis du
digestat, dossier non conforme le gaz produit ne sera
pas remis dans le réseau gaz de notre commune car il
n'existe pas, plus de 4000 véhicules supplémentaires.
Us à us de la sécurité de notre village. Non A ce
PROJET M^r CARON Thine 

Ce projet de méthaniseur ne va pas dans le sens du bien commun.
Au delà des diverses pollutions engendrées = visuelles, olfactives ---, des
risques de sécurité sont présents = site de part et d'autre de la
chaussée, méthaniseur trop proche d'une voie de passage importante
(D 1001). La circulation risque d'en être perturbée en jetant aussi
sur la route des centaines de camions et de tracteurs pour le
transport des entrants et des digestats.

Le site n'est pas placé au bon endroit ! Nous ne voulons pas non
plus de ce projet qui risque de faire dévaloriser la valeur de nos
habitations - la grande partie de la population environnante
ne souhaite pas de ce projet, j'espère que la raison l'emportera
sur les souhaits d'enrichissement de quelques personnes au
détriment des autres.

Nos nappes phréatiques sont déjà suffisamment polluées = évitons
d'épandre de nouveaux déchets dans nos campagnes qui
souffrent de la présence de l'aéroport (dégageage des avions).
Ne nous envoie d'en perdre note.

M^r & M^{me} BODIN Jean-François Abberelle ST Lucien

LE GONIOEC Delphine : CONTRE l'installation
du méthaniseur - de campagne et assez grand
pour ne pas l'installer près d'un village.

Je suis contre l'installation du méthaniseur.
Esther GYR

Je suis contre = Emmanuel GYR

Je suis contre l'installation du méthaniseur Segroux

Je suis contre le projet d'installation d'un méthaniseur à Orcières

Les incohérences et manques d'informations relevés dans le dossier présenté justifient mon opposition à ce projet dans les conclusions actuelles. Ann MEUERRAYS MANTÉ

Contre l'installation du Méthaniseur

M^r GUICHETEA. Dominique

DELITHU Daniel je suis contre ce projet. Nuissances à tous niveaux. La prolifération des méthaniseurs vont favoriser le réchauffement (la combustion du méthane crée le dégagement de dioxyde de carbone).

Contre ce méthaniseur; produire de l'énergie avec des déchets agricoles oui, cultiver pour alimenter le méthaniseur non! 3 récoltes sur 2 ans, les sols pourront-ils le supporter? Cela suppose toujours plus d'intrants donc de pollution. Que dire de la petite faune qui sera impactée par la moisson au moment de la reproduction? Que dire de la pollution des nappes, des sols? Que dire de l'augmentation du trafic routier, de la dégradation des routes, de la sécurité des habitants usagers des routes auprès desquelles sera installé ce méthaniseur? Peut-être avons nous notre compte de nuisance à Orvèr (l'autoroute, l'aéroport, le site à grains et engrais) Aussi je renouvelle mon opposition à ce projet
Dominique Noël

Contre le projet de méthaniseur

Zélie BRAL (OBER)

M^r et M^{me} BOUCHER Bernard Assesseur St Julien

Je ne comprends pourquoi on a renouvelé une demande de permis pour ce méthaniseur qui avait été refusé par M^{re} Le Préfet de l'Orvèr.

est-ce que ce changement A la Tête de la
Préfecture sans changement de ce Permis ??

1°) Concernant la Sécurité Vu le nombre de tracteurs
et de Camions qui vont circuler Les Poids ou
il est implanté ne sont pas adaptés.

2°) Environnement: Ecologiquement (l'épandage
et les odeurs provoquées)

3°) Certains pays comme l'Allemagne assurent
les Méthaniseurs.

h) Les tuyaux qui vont conduire le Gaz a Ville
ou vont-ils passer? que de travaux!

En définitive je suis Contre la Construction de
le Méthaniseur

Poll

Monsieur Jacques Legrand, Abbaye St Lucien

Je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse
remettre en question un arrêté préfectoral qui refusait le
permis de construire pour le méthaniseur. Je pense qu'il
s'agit là d'une marque de respect vis à vis de
l'Etat. Est-ce que le fait de changer de Prefet son
change le refus.

Le problème principal est, je pense, la proximité de la
Drood (ce RN1) avec un trafic routier assez important, surtout
aux heures de pointe de bureau, des écoles et lycées, et
autres. Le trafic va être très important, que ce soit, au
niveau des machines agricoles et poids lourds, puisqu'il est
envisagé de fournir 99 tonnes par. Le réseau routier va être
déjà saturé que ce soit au niveau des voies communales
et départementales.

A cet endroit de nombreux accidents ce pareils voir

Van de Kerckhove alain
4 rue de Boursines
60510 Oroër

Oroër le 11/04/2023

Je suis Agriculteur et ancien Maire de la commune d'Oroër . Comme mes prédécesseurs à la Mairie et comme le Maire actuel Madame Devaux, j'ai dû veiller avec beaucoup d'attention aux finances de la commune , au bien être de mes concitoyens , à la quiétude du village et à son devenir .

A ces différents titres :

Je m'étonne qu'une nouvelle demande de permis de construire pour un méthaniseur , identique à la précédente , soit à nouveau déposée alors que la récente demande vient juste d'être refusée en 2021.

Je m'étonne également qu'une nouvelle demande soit faite alors que d'autres projets s'arrêtent en cours de route faute de rentabilité .

Je suis contre la création d'un méthaniseur sur le territoire de notre commune , de part et d'autre d'une voie communale .

En effet :

La commune a 14km de voirie communale à entretenir .

La route communale C1 est concernée par cette demande puisque le projet devrait s'établir de part et d'autre de celle-ci , ce qui est à priori un cas unique en France.

Cette voirie communale qui relie le hameau de Boursines à la Départementale D102^A en direction d'Abbeville saint Lucien est fragile . Je l'ai connu en chemin agricole uniquement empierrée . Elle a été goudronnée ensuite et ses fondations restent légères. Elle ne résisterait pas au trafic régulier de grosses charges généré par un méthaniseur .

Le trafic sur cette petite route sera nécessairement perturbé puisque la demande d'installation du méthaniseur est de part et d'autre de cette voirie . De par la traversée régulière d'engins liés au méthaniseur , la conduite sur cette petite route deviendra très dangereuse et accidentogène.

Aucun Agriculteur de la commune et résidant dans la commune n'est parti prenante de ce projet .

Un méthaniseur fait un bruit permanent . Les habitants de notre commune n'ont pas à subir ce bruit porté par les vents dominants nord et ouest .

Artificialisation des sols . Notre commune a déjà versé un lourd tribut lors de la construction de l'A16 . L'autoroute a en effet coupé notre commune en deux et traverse notre territoire sur 4.8km. Ce n'est le cas d'aucune commune voisines .

Nous n'avons aucune raison de subir à nouveau une dégradation de notre territoire avec l'installation d'un méthaniseur qui ne concerne personne dans la commune .

Si les pétitionnaires de ce projet , qui sont tous extérieurs à notre commune , persistent dans leur volonté de construire un méthaniseur dans ce secteur, pourquoi n'en font ils pas la demande de l'autre côté de la départementale ? sur le territoire d'Abbeville Saint Lucien .

En effet , la route reliant la départementale à Abbeville Saint Lucien a été refaite de façon très solide lors de la construction de l'A16 . Sa consistance est sans commune mesure avec notre route communale concernée par la demande .

Les pétitionnaires ont un terrain suffisamment grand de ce côté de la départementale pour permettre une construction dans une seule et même parcelle et non pas de chaque côté d'une voie communale .

Sur la commune d'Abbeville Saint Lucien quatre pétitionnaires exploitent et résident dans cette commune alors qu'aucun ne réside dans la notre . Pourquoi ne prennent ils donc pas leur projet sur leur commune ?

Nous sommes dans un secteur sec de l'Oise et le réchauffement climatique attire l'attention sur le manque de pluie , la baisse des nappes phréatiques

Le méthaniseur utilise en théorie des déchets agricoles . En pratique une première culture est semée à date normale en octobre , pousse normalement et est ensilée , non mûre , fin mai . Cette culture est destinée au méthaniseur. Une deuxième culture est alors semée fin mai , début juin . Cette culture est réputée être la culture principale et déclarée comme telle dans la déclaration PAC .

Or cette deuxième culture , dite principale , a beaucoup de mal à s'implanter car il est trop tard pour cela , il fait régulièrement sec et chaud à cette époque de l'année.

Elle devrait être récoltée mais ne l'est pas toujours car parfois il n'y a rien du fait de cette mauvaise implantation et du manque de pluie .

Pour que cette deuxième culture remplisse son rôle et assure donc l'indépendance alimentaire française , il faudrait l'arroser .

Les nappes sont au plus bas ! Faudra-t-il autoriser l'arrosage pour faire une réelle deuxième culture qui n'est pas traditionnelle dans notre région et donc affaiblir les nappes et la ressource en eau ?



marchés et je pense qu'il faut s'attendre à ce qu'il y ait de nouveaux accidents, surtout pour le tonne à quide. En fait qu'avec le TDSF, je pense que la localisation de ce mécanisme est mal venue.

Je suis contre l'implantation de ce mécanisme, d'autant plus qu'à la précédente demande le SID avait émis un avis défavorable à cette implantation.

[Signature]

Quand l'agriculture ne sert plus à nourrir les gens, quand l'appât du gain est plus fort que tout, voilà le danger de ces choses, contre cette méthode d'énergie qui va ruiner le paysage, les routes, l'air et les terres, avons nous du retrait par rapport à ces populations, et dans 15 ans que fait on de ces réservoirs de Béton, nous sommes contre cette façon de faire de l'énergie en imposant son concept, (qui va payer les dégâts de voirie?)

[Signature]

Je suis contre ce projet... néfaste pour notre environnement sonore... j'ai acheté dans un village calme. De plus, aucune perspective sur la pollution de nos nappes phréatiques.

Je suis opposée au projet qui avait déjà été abandonné.

[Signature]

Nous sommes CONTRE le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune d'Orvèr pour les raisons suivantes :

- Trop proche des habitations
- Paysage défiguré
- Trafic routier (camions et tracteurs nécessaires au transport des matières) sur une voirie non appropriée (les dégradations des voiries étant ensuite à la charge de la commune donc de ses habitants), surtout pour un trafic aussi dense, sans oublier la dangerosité pour le car scolaire de nos plus jeunes.
- Les nuisances sonores dues au trafic routier. (les allers et venues des transporteurs)
- Les nuisances olfactives. (avérées selon plusieurs études et retours de citoyens vivant malheureusement le phénomène)
- L'impact sur les sols, l'environnement et la faune. (tant lors de la construction de l'usine que lors de l'abandon du site après exploitation, la démolition et la dépollution du sol ne sera pas une obligation pour l'exploitant donc le site restera "dans son jus")
- Trop proche du silo à engrais (classé SEVESO) et donc incompatible avec le passage d'un réseau de gaz.

Nous sommes une commune de 55h habitants déjà très fortement impactée par le passage de l'autoroute (village traversé à trois reprises par l'autoroute), par la proximité d'un aéroport qui doit d'ailleurs doubler son trafic aérien dans les mois prochains, présence également d'un silo à engrais classé SEVESO.


Ce projet apporte uniquement des NUISANCES ET INCONVÉNIENTS POUR LES HABITANTS (sans oublier une perte de valeur des

habitations)

Notre foyer constitué de 4 personnes majeures (FERNANDEZ Stéphanie, FERNANDEZ Matias, FERNANDEZ Lucas et FERNANDEZ Eulalie) est donc TOTALEMENT CONTRE ce projet.



Nous sommes contre ce projet. Nous avons choisis de faire construire notre maison à Boursines, pour le calme et la tranquillité de la commune. De plus le risque de pollution des nappes phréatiques ne nous réjouit pas non plus. Nous sommes donc contre ce projet.

  Monsieur et Madame PÉREUE Nicolas et Sandrine

Nous prenons ici notre refus au projet d'installation du méthaniseur à proximité de notre domicile.

M^{rs} J^{rs} ORLIN Delmi, 16 Rue de Fontaine - Abberville S^t Lucien 60400



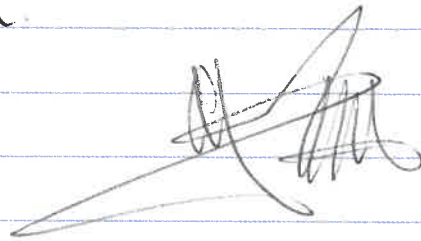
Nous sommes nouveaux à Orsoy (2 adultes) au 23 rue de Barlin.

Nous sommes également préoccupés comme le conseil par ces problématiques



Nous sommes habitants d'Abberville S^t Lucien et sommes contre ce projet qui va dévaster le village et apporter des nuisances.

Non au méthaneiseur.

 Aline.

Nous sommes contre ce projet de part sa position géographique qui nous semble pas du tout adapté et prétexte de situation de circulation dangereuse.

Famille Laroche - de Soudière



la Sécurité et le bien être de tous

Angéline Laroche

que vous devriez nos campagne avec ces acteurs et ces acteurs



Non à cet Méthaniseur, le bilan Carbone!

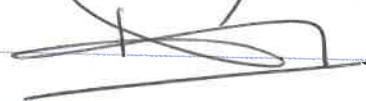
Non au méthaneiseur, augmentation de la pollution.
bilan carbone!

Non à la bétonisation des campagnes, c'est un projet bâtieux: traversé par une route, installé pour dilapider les pulpes de Lettenare de Roye, qu'il soit construit à proximité de la source!

Chérie

Agriculteurs sur la commune, nous sommes opposés au choix de l'implantation du méthaniseur.

Joseph et Alexandre GLACET



L'implantation d'un méthaniseur à cet endroit va occasionner de nombreuses nuisances pour les habitants des communes d'OROER et d'ABBEVILLE SAINT LUCIEN.

* des Nuisances visuelles, c'est pas beau et situé trop près des maisons et d'une église classée.

* des Nuisances olfactives avec les dépôts des produits à traiter et l'épandage des digestats.

* des Nuisances sonores avec le passage de centaines de poids lourds.

En plus de ces nuisances, nous allons subir des préjudices financiers.

* un préjudice collectif avec une remise en état de routes suite aux dégradations faites par le passage des camions.

* un préjudice individuel avec la dévalorisation de l'immobilier.

NOUS N'AVONS RIEN A GAGNER DANS CETTE AFFAIRE

Les instigateurs du projet ne sont même pas du village.

Nous avons déjà eu droit par le passé à un tracé d'autoroute qui coupe le village en 2 (BRAVO les décideurs)

TROP C'EST TROP

NOUS NOUS BATTRONS CONTRE CE PROJET

Robert
POUET



Le mardi 25 avril 2023 à 19 heures 30,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M adame Arlette DEVAUX, Maire d'OROËR

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du mardi 28 mars 2023 au mardi 25 avril 2023 inclus.

de 18 heures à 19 heures 30

et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre par 64 personnes (pages n° 1 à 16) pour le livret n°1 et 15 personnes pour le livret n°2.

En outre, j'ai reçu 9 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 04/04/23 de M. r VALOIS

2. - Lettre en date du 07/04/23 de M. r LECLERC

3. - Lettre en date du 15/04/23 de M. r LARCHE VÊQUE

4. - Lettre en date du 15/04/23 de M. r DRAY

5. - Lettre en date du 15/04/23 de M. me DELAPORTE

6. - Lettre en date du 25/04/23 de M^r VAN DE KERCKHOVE

7. - Lettre en date du 25/04/23 de M^r AUBRY

8. - Pétition constituée de 3 feuilles

9. - Lettre : retour de partage d'expérience du SDIS

signature



Le présent registre ainsi que les courriers et pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 2 mai 2023

à M. la direction départementale des territoires

Voir mentions de clôture en page 17.

[Signature]
evaux



Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexés au présent registre

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à

projet d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la
commune d'Orçères.

En exécution de l'arrêté du 7 mars 2023

de Monsieur le préfet de l'Oise

je, soussigné(e), M

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant _____ feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

du 28 mars 2023 au 25 avril 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A _____, signature

le _____

Registre d'enquête publique n°2 ouvert le 15/04/2023

contenant 100 pages dont 7 pages ont été utilisées.

NON NON et NON à ces 13 exploitants étrangers à notre village qui nous imposent nuisances et risques d'un méthaneiseur implanté près d'un dépôt d'engrais - trop facile d'implanter chez les voisins - - - - -

Refus complet sur ce projet.

~~Heute~~

Non au Méthaniseur

Une dizaine de cultivateurs qui veut pourrir la vie de centaines d'habitants, pas pour l'écologie mais pour augmenter leurs revenus, si la culture ne leur suffit plus il y a des recrutements à Pôle emploi, comme dirait notre Président travailler plus pour gagner plus, nous faisons vivre la campagne auetey de nous la rendre invivable. Trop c'est trop, autoroute, aéroport, éoliennes, traitement, desembourant - - - - -

~~Roux~~

Je suis Contre l'Installation du Méthaniseur

Un investissement pour quelque personne pour des nuisances multiples pour des centaines de Riverin. Nous sommes à l'aube d'une air de contestation ~~ou~~.

Que l'air polluer pour les Camions, les dégradations des voies routières, des trafics perturbés. 1

~~Roux~~


Je suis contre le projet du méthaneiseur. Implanter ce méthaneiseur sur une commune qui n'en profitera pas, pour quoi dire oui. Qui va profiter de ce projet, ces gros agriculteurs, encore pour les enrichir!!

2. Faire de la production pour faire du gaz. Quel est l'intérêt

et après on importera des marchandises de l'étranger alors que l'on peut en avoir à notre porte.

On est en restriction d'eau presque tous les ans car les nappes phréatiques sont au plus bas et là vous allez pomper dedans. Quel honte. Nuisances olfactives, circulations de véhicules...

Vous êtes pour le respect de l'environnement ou pour le gain d'argent? Je suis contre ce projet.



Tout a fait contre ce projet.

Nuisances olfactives Investissement pour quelques personnes

Circulation de camions

Turbellier Fay S' Quentin

- Le développement de l'énergie verte ne doit pas se faire n'importe comment. La méthanisation tel que prévu est un contre sens.

La méthanisation agricole avec 13 porteurs, cela ressemble plus à de l'industrialisation.


C'est une installation classé ICPE, donc avec des risques reconnus.

Son implantation est mauvaise. De part et d'autre d'une voie communale, cela revient à utiliser cette voie de manière régulière. Qui paiera la dégradation de cette route, le contribuable!


Sa proximité de l'autoroute et de la RD 1001 n'est pas adoptée. Par retour d'expérience le SDIS 60 préconise de mettre un périmètre de sécurité de 200m en cas d'incendie: donc fermeture de la RD 1001 et de l'autoroute!

Cultivé pour faire du gaz, est sérieux!


Sans compter sur l'augmentation du trafic routier, ...
Donc je dis NON AU MÉTHANISÉUR A OROËR.
TEL QU'IL EST PRÉVU !

 N. FOREMONT
(OROËR)

Je saurais manifester mon opposition totale au projet d'installation d'un méthaniseur à OROËR. Ce projet semble plus répondre à des objectifs lucratifs qu'à de véritables motivations écologiques. Le site choisi par les initiateurs de ce projet me répond pas à un souci de préservation de la biodiversité et de valorisation du cadre de vie. Il constituera, s'il était mis en œuvre, une source de nombreuses nuisances pour les habitants limitrophes, la faune, la flore et, plus généralement le milieu naturel. J'espère qu'un regard et une analyse objectifs seront portés à cette demande répétée et insistante de fermis de construction.

 J. Decobert
(OROËR - BOURSINES)

Pour le bien être des populations et de la nature je suis contre ce projet qui va à l'encontre de la pollution.

 Alain Godin.

Nous nous opposons à l'installation du méthaniseur. Habitants du lieu dit "le moulin de l'aventure" à Fontaine St Lucien notre maison ainsi que notre société SAS Pension de l'aventure se situera en plein milieu des champs concernés par l'épandage (odeur et nuisances) le trafic étant déjà très très important sur la RD1001 et l'axe étant déjà très dangereux du flux supplémentaire aura un impacte sur le fonctionnement de notre société (nuisances, odeurs) et l'augmentera la dangerosité des entrées et sorties de ma pension.

M^r et M^{me} THIGURY ferme le moulin de l'aventure
60480 Fontaine St Lucien -

- Nous souhaitons manifester notre mécontentement au projet de mécanisation.

Nous souhaitons faire remonter qu'à Reuil sur Brèche il y a un PLU et des dispositions particulières au niveau du site de la SEDE (antenne de VEOLIA) géré par M. Barnonville Olivier, associé de SAS AGRIVERTÉ. là où devrait être implanté une lagune -

Cf PJ4 du dossier → il est noté qu'il n'y a pas de PLU à Reuil !

PJ.24 du dossier → il est indiqué qu'il n'y a pas d'odeur à Reuil. C'est faux, avec la station de compostage de la SEDE il y en a ! Et ce projet va en ajouter donc des nuisances supplémentaires en perspective -

PJ5 → la gestion technique de site sera assurée en partie par les agriculteurs → dans ce genre de cas c'est là où il y a le + d'accidents - Il serait souhaitable qu'une entreprise spécialisée gère le site.

Les routes vont être dégradées par le passage des véhicules (poids lourds - tracteurs), une convention existe à Reuil pour l'entretien de la route par la SEDE environnement, y aura-t-il une convention pour l'entretien de la route ? Que ce soit à Reuil ou sur les autres sites.

Mlle Pétigny Pélagie - Reuil / Brèche -

~~etiquette~~

NON, à l'implantation d'un méthaniseur sur la commune d'ORCÈR... Ailleurs si vous voulez !!!
Nos maisons vont perdre de leur valeur...
Refus catégorique...

Mme SAINTEVILLE Valérie

La commune d'Orcèr est largement impactée par les nuisances sans en ajouter une de plus ! (silo à grain et à engrais, autoroute, aéroport...)

De tout temps, les agriculteurs ont nourri notre pays. Alors pourquoi veulent-ils devenir des industriels du gaz ? L'affût du gain avant tout !!

Le méthaniseur va demander de la rentabilité et les exploitations agricoles vont grossir et plus produire pour le méthaniseur qui pour produire des céréales. Il est certain que des investisseurs pourraient à l'avenir s'engouffrer dans ce monde agricole ! Est-ce le bien fondé d'un tel projet ?

La canalisation qui acheminera le gaz dans le réseau ne va-t-elle pas donner des idées à d'autres agriculteurs ?

Est-on sûr que le digestat ne va pas affaiblir les sols car c'est le cas de l'Allemagne qui commence à faire marche arrière à cause de cet affaiblissement des sols.

Les agriculteurs de la SAS AGRI ENERGIE VERTE peuvent choisir

un autre terrain pour leur projet car sur les 13 agriculteurs, il doit bien avoir des terres plus isolées et plus conformes à une telle construction au lieu de venir construire "chez le voisin" !!

Habitants de FROISSY, le plan d'épandage est bien trop près des habitations, alors les nuisances sont bien à redouter.

Nous sommes CONTRE la construction du méthaniseur et du plan d'épandage.

Mme LEQUIEN FROISSY



ANTY Didier 2 me de Boursines 60510 OROER

En tant qu'agriculteur, je ne suis pas opposé au principe de la méthanisation, mais je suis fermement opposé au choix de l'implantation.

D'autres possibilités peuvent être envisagées.

2^e Registre clos le mardi 25 avril 2023

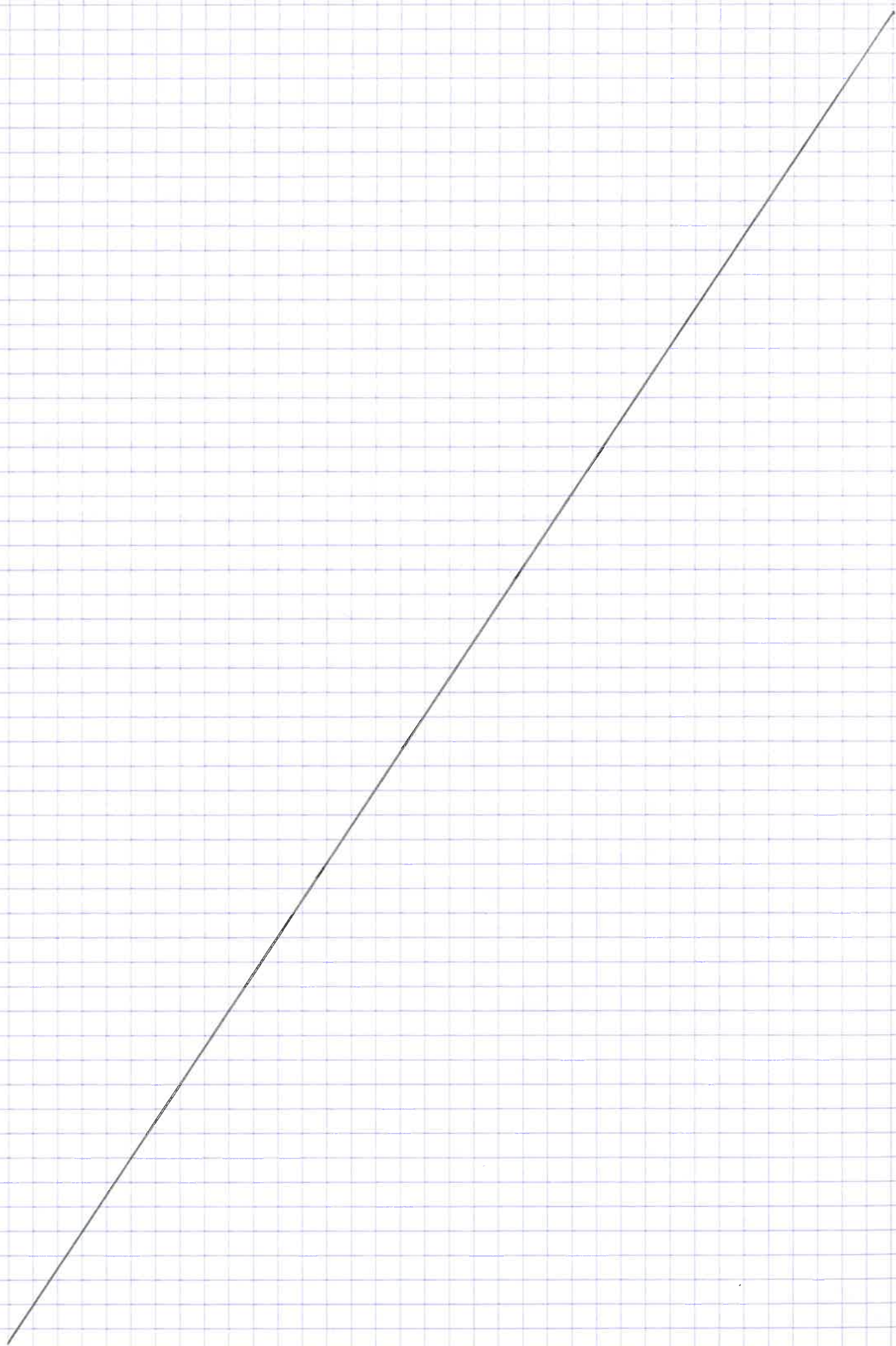
à 19h30.

Le Maire,




Arlette DEVAUX

8



mairieoroer@outlook.fr

De: patrick.valois.54@free.fr
Envoyé: mardi 4 avril 2023 15:27
À: mairieoroer@outlook.fr
Objet: Contre le projet de methanisation

Nous sommes beaucoup de communes relié à la nappe de la brèche
comment s'est agriculteurs font faire pousser leurs sois disant récolte surment du maïs
sans pomper dans la nappe en sachant que les été son de plus en plus chaud
Notre président demande à économiser l'eau je pense qu'il y a un très gros problème
Sans compter la circulation les dégradation des routes la pollution les odeurs ect la
liste est vraiment trop longue

Stop Stop

voyé depuis l'application myMail pour Android

Il a été noté de nombreuses incohérences lors de la lecture du dossier de la SAS AGRI ENERGIE VERTE.

a) Les lagunes

Il est précisé que l'installation du projet se situe sur une commune sur la page 5.

Or, afin de respecter la législation, le projet doit créer 3 lagunes déportées sur les communes :

- Noyers Saint Martin
- Reuil sur Brèche
- Saint André Farivillers

Sur la page 18, il est précisé que la distance au tiers est de 730 m 800 et 280 m.

Or, la distance entre l'unité méthaniseur et les lagunes est de 11.3 km, 6 km et 16.4 km.

La seule distance à retenir lors du fonctionnement quotidien du méthaniseur est celle entre le stockage et les lagunes de stockage et les zone d'épandage.

Sur la page 40, l'entreprise précise qu'elle doit transporter 60 T par jour de digestat, or il n'est pas précisé comment elle effectue le transport de l'unité de production et l'unité de stockage.

La seule méthode de transport présenté dans le projet est un tracteur d'épandage de 30 T ainsi le tracteur devra traverser 2 fois par jours la route avec le digestat.

En cas d'accident d'une cuve comment la société organise t'elle le vidage d'urgence, a-t-elle prévu une solution en cas de transport du digestat dans une lagune.

De plus après analyse de la page 149, il est constaté que si fin septembre le solde est de 0 m3 en stock dans la cuve de stockage alors fin février il ne reste que 231 m 3 de disponible dans la zone de stockage soit moins de 10 % d'une cuve en fonctionnement normal.

Il n'y a toujours pas de solution prévue en cas d'accident sur une des cuves.

b) Gestion du gaz

Le but principal affiché par la société est la création de gaz vert et d'injection du gaz dans le réseau.

Sur la page 21, la société précise que le biogaz sera purifié, puis injecté sous forme de biométhane en un seul point dans le réseau de gaz public de la commune d'Oroër.

Après recherche il n'existe pas de réseau de gaz dans la commune d'Oroër, le réseau le plus proche selon GRDF se situe à Beauvais à plus de 12 km avec la traversée de l'autoroute.

Il n'est pas précisé dans le projet la construction du réseau de gaz et qui prend en charge le coût et la faisabilité de la création du réseau.

Est-il prévu des camions pour exporter du site de production le gaz ?

Sur la page 116, il est précisé que le projet d'injection du gaz, le puit de condensat et les digesteurs se situent le long de la route et ils présentent tous des risques d'explosion selon la société.

La torchère est également très proche de la route.

Or elle doit fonctionner régulièrement pour évacuer le surplus de gaz, en cas d'impossibilité d'évacuer le gaz ou lors des maintenances précisions apportées sur la page 23.

Qu'est-il prévu pour le fonctionnement de la torchère lors des périodes de canicules ?

Il est rappelé que l'installation se situe entre un bosquet et des plantations d'arbres fruitier exploitée pour et par la commune d'Oroër.

Pour rappel, il est régulièrement organisé des chasses dans un bois limitrophe de l'installation ainsi que dans le bosquet.

Il est rappelé qu'à 1 km se situe un stockage d'engrais, le risque d'explosion n'étant pas nulle (AZF Beyrouth ...) information confirmé à la page 36 du projet.

Enfin sur la page 40, il est présenté plusieurs réseaux qui traverse la route communale, dont la création d'un réseau d'eau potable sur la page 42.

Par qui sera pris en charge la création des nouveaux réseaux d'eau public et de gaz ?

Existe-t-il des demandes ou des études de faisabilité ?

c) Implantation.

Sur la page 40 il a été constaté des anomalies dans la taille des parcelles elles semblent avoir été agrandies par rapport aux relevés cadastrales.

Il sera donc impossible de respecter les distances par rapport à la voirie et de l'installation des limites séparatives.

d) Le transport

Dans le projet en page 7 il est précisé que le trafic généré par l'activité est limité et constitué essentiellement par les poids lourds et les tracteurs.

Or après analyse des page 10 page 149 et page 92 de l'annexe 1.

Il est prévu que le digestat doit parcourir 24 600 Km dans une remorque de 20 T

La demande de CIVE correspond à 17 200 km dans des remorques de 20 T

La demande en pulpe demande 40 370 km dans des remorques de 30 T

Il n'est pas précisé l'origine issue de céréales, des déchets non dangereux et des déchets verts soit un total de 6 000 T à transporter.

Or le projet compare le trafic composé principalement de voiture à du trafic de camion et tracteur.

Selon Ifsttar, l'usure de la chaussée varie comme la puissance quatrième du rapport des masses appliquées sur les essieux. Donc un poids lourd de 30 tonnes roulant sur cinq essieux et une voiture d'1.2 t sur deux essieux le rapport est de 6000/600 à la puissance 4 soit un total de 10 000.

En conséquence pour un même trafics si les voitures sont remplacées par des camions la chaussée se dégrade jusqu'à 10 000 fois plus vite.

La société prendra t'elle en charge l'entretien des routes

e) Les intrants

L'entreprise précise en page 5 que les intrants sont composés principalement de déchets verts.

Or en page 7 les intrants sont :

- a. CIVE pour 17 000 T soit 47.22 %
- b. Pulpes de betteraves pour 11 000 T soit 30.55 %
- c. Autres déchets non dangereux pour 5000 T soit 13.88 %
- d. Effluents d'élevage pour 2 000 T soit 5.55 %
- e. Résidus de culture pour 500 T soit 1.38 %
- f. Déchets verts pour 500 T soit 1.38 %

L'origine principale des intrants est donc des cultures dédiées, qui seront en concurrence avec l'alimentation animale et humaine.

De plus il n'existe pas de déchets verts, une plateforme existante sur la commune de Lafraye transforme déjà les déchets verts en compost pour les agriculteurs et les communes.

De plus en page 10 annexe 1 et page 77 annexe 1, il est précisé que la transformation du fumier on passe d'un coefficient iso humique de 0.3 à un coefficient de 0.05.

Or il est prévu la minéralisation de l'humus pour un équivalent de 60 Kg à l'hectare par ans pour une culture.

La conséquence majeure sera un appauvrissement des sols qui augmentera les besoins en épandages ou en engrais.

L'ajout de culture complémentaire (CIVE) en plus des cultures principales et la diminution de l'apport d'humus (via les restes de cultures) va provoquera une accélération de l'appauvrissement des sols sur une surface de plus de 2600 hectares.

En conséquence le projet entrainera l'appauvrissement des sols et de la pollution de l'air.

f) Pollution atmosphérique

En page 12 il est précisé que le projet n'est pas nature à créer des incidences négative notable sur l'environnement et la santé humaine.

Le méthaniseur doit créer 880 Nm³/h composé de 464 Nm³/h de biométhane et 416 nm³/h de CO₂

Selon une étude dirigée par l'Ineris les pertes globales de méthane à l'échelle d'une installation, en conditions nominales et optimisées s'élève de 1 à 6 % de méthane produit.

En conséquence cela représente 30.36 M³ par heure soit un total de 265 953.6 m³ de CH₄ par ans soit en équivalent tonne CO₂ pour le réchauffement climatique de 43 876 tonnes par ans. (pour rappel de CH₄ est 84 fois plus puissant que le CO₂)

Le rejet de CO₂ représenté 454 m³/h soit 3 997 040 m³ par ans soit 7 811 tonnes de CO₂

Le transport des matières représente 82 170 Km soit 41 900 L de gasoil soit 110.8 tonnes de CO₂

Il n'est pas tenu compte de la consommation de gasoil nécessaire pour travailler les sols afin de produire les CIVE.

Le projet représente un total environ 51 800 T de CO₂ soit environ 4700 habitants soit plus de 8.5 fois la population d'Oroër

Ainsi le projet ira à l'encontre de l'accord de Paris de la COP 21

g) Besoin en eaux.

Sur la page 29, il est précisé que le projet à un besoin de 860 m³/ans afin de fonctionner.

Il n'est pas tenu compte des besoins des plantes CIVE lors des cultures. Pour rappel l'Oise a subi des restrictions d'eau.

Sur la page 49 annexe 1, la société prend en compte la pluviométrie de Rouvroy en Santerre qui se situe à 59 km. Or la véritable pluviométrie de la zone d'exploitation s'élève à 437 mm en 2022 et 631 mm en 2021 soit une différence de 279 mm sur 2 ans qui représente 50 % de l'année 2022.

Ainsi le projet devra pomper plus de volume d'eau que prévu pour fonctionner qu'indiquer dans le projet qui provoquera un appauvrissement des nappes phréatiques.

Je suis contre le projet .

L. Valois

Je suis contre ce projet qui comporte trop d'incertitudes, d'incohérences amenant à de véritables aberrations, et va apporter beaucoup de risques non seulement pour les riverains, mais aussi pour celles et ceux qui vont fréquenter les abords du site.

Les incertitudes concernent tout d'abord la qualité des intrants qui vont servir au processus de méthanisation. Le projet mentionne une quantité importante de « produits non dangereux », mais sans en énoncer l'origine ni la teneur. De cette incertitude, naît une deuxième tenant aux qualités bactériologiques et sanitaires des digestats épandus. Des contrôles des installations d'assainissement individuelles ont eu lieu l'année dernière à Oroër, alors que le champ mitoyen de mon habitation est prévu dans le plan d'épandage. Quelles sont les garanties de salubrité pour les nappes phréatiques fournies par les porteurs du projet ? Aucunes.

En outre, alors que la préfète a pris des mesures de restrictions de l'usage de l'eau, comment donner quitus à une installation qui prévoit de s'alimenter directement dans la nappe phréatique par un forage privé sans aucune information, ni demande préalable, auprès du syndicat des eaux local ? Le processus de méthanisation est grand consommateur d'eau en continu tout au long de l'année, rien ne garantit là encore que les porteurs du projet ne dérogeront pas à une interdiction de l'usage de l'eau pour alimenter leur méthaniseur.

Par ailleurs, ce projet contient des incohérences et des manquements notables sur des données essentielles du projet telles que le raccordement au réseau de gaz, et le devenir du site après exploitation. Le projet mentionne que le gaz produit sera injecté dans le réseau de gaz de ville de la commune d'Oroër, alors qu'un tel réseau n'existe pas. Comment donner crédit à un dossier comportant des aberrations aussi flagrantes ?

Autre aberration dans ce projet, le nombre important de trajets allers et retours de camions, et d'engins agricoles pour amener les intrants, puis le digestat vers les lagunes déportées ou les parcelles, se feront avec des véhicules roulant au GNR, quid du bilan carbone pour produire du gaz soi-disant vert ? Certes ce gaz viendra de moins loin que les champs pétrolifères de Bassorah, mais le nombre de kilomètres parcourus lors des différentes étapes de sa production doit bien dépasser cette distance... De fait, ce biogaz n'a de « bio » que la biomasse produite à l'usage exclusif du méthaniseur via les 600 Ha prévus pour cultiver les CIVE... culture intermédiaire qui va imperméabiliser les sols, nuire à la reproduction du petit gibier de plaine... bref bien des sujets non primordiaux pour les porteurs du projet.

Autre incohérence, l'installation de ce site va se faire de part et d'autre d'une petite route communale dont la largeur est faussement indiquée comme étant suffisante dans le dossier. En effet, la photo (figure 3) présentée dans l'étude d'impact montrant une largeur de voie à double sens de circulation avec ligne médiane, ne reflète pas la réalité de ce qu'elle est sur la longueur totale entre le hameau de Boursines et la départementale D1001.

En effet, cette photo est prise en descendant du pont de l'autoroute A16 vers la D1001. Cette portion est la plus large et se rétrécit après la partie bordée de pommiers, et donc devient très réduite aux abords du site d'implantation du méthaniseur. Ainsi, la largeur de cette route ne permet pas une circulation fluide de deux véhicules venant en sens inverse, encore moins de deux véhicules de gabarit de type poids lourd, engin agricole, ou car de transport scolaire.

Enfin, autre sujet d'inquiétude concernant le choix du lieu d'implantation du site de production qui est une aberration. D'une part, l'expression " les nuisances sont mieux chez les autres que chez soi " en est une parfaite illustration, puisque aucun porteur du projet n'est résident de la commune d'Oroër ! Donc la volonté de nuire au cadre de vie de notre commune est flagrant. Mais d'autre part, c'est la sécurité qui est en jeu avec l'installation de ce méthaniseur. L'insécurité routière va être

proportionnelle avec l'augmentation exponentielle du nombre de véhicules de fort gabarit (poids lourds et engins agricoles) qui vont passer non seulement sur les axes classiques, mais aussi dans notre village, avec une dégradation accélérée des voiries communales aux frais des riverains qui vont donc subir une triple peine : sécurité, dégradation du cadre de vie, et financière.

De plus, ma fille qui est élève en classe de maternelle à Abbeville Saint Lucien utilise le car de ramassage scolaire deux fois par jour, lequel emprunte la petite route communale où se situe le projet d'installation du méthaniseur.

Aussi, tout comme n'importe quel parent, dans pareille situation, je refuse que ma fille traverse un site de production de méthane, dont le seul but avéré est l'enrichissement financier de treize agriculteurs. Par conséquent, si ce projet venait à être accepté, je me verrai contraint de retirer ma fille du regroupement scolaire actuel.



Sébastien LECLERC
Habitant du hameau de Hénu à Oroër

Madame la Préfète de l'Oise,

Tout d'abord je tenais à vous remercier de nous consulter pour la nouvelle demande de création d'un méthaniseur sur la commune d'Oroër.

Habitant de Abbeville Saint Lucien depuis 2012, papa de 2 jeunes enfants qui aiment profiter de l'extérieur, jardin et nous y sentant jusque-ici en toute tranquillité, nous voici de nouveau confronté à ce projet pour lequel nous nous étions également mobilisés à cet effet.

Je tenais à vous faire part à nouveau de mon **REFUS** sur ce projet, avec les motifs ci-dessous.

- En premier lieu, une hausse du trafic routier qui entraîne dangers avec les semi-remorques qui n'ont en général pas une vitesse réglementaire sur cet axe. Axe sur lequel je ne me sentirais plus en sécurité car l'empruntant 4 fois par jour le risque accident augmente fortement (Je n'ai aucunement envie de mettre ma vie en péril chaque jour, d'autant plus depuis je suis papa).
Sans parler du groupement scolaire de **Abbeville Saint Lucien - Oroër** pour lequel les enfants traversent exactement ce même carrefour 4 fois par jour.
- Second lieu, les nuisances que cela engendre, nous avons déjà l'autoroute A16 qui passent tout près et l'été fenêtres ouvertes cela est déjà très difficile à supporter surtout la nuit lors des fortes chaleurs sans parler des mauvaises odeurs que cela engendrerait. Je ne me vois pas vivre fenêtres fermées à cause de ces désagréments, je suis venu à la campagne dans un but bien précis, celui de profiter du bon air et d'y vivre sereinement avec ma famille.
- La décote que cela engendrerait sur mon habitation, je ne m'y vois pas déménager mais si j'y étais contraint, étant à moins de 1kms vous comprenez mon inquiétude même si les personnes à la tête de ce projet disent le contraire.
- Je voulais vous faire part également de notre étonnement de découvrir ce projet de nouveau relancé en mairie à Oroër. Habitant de Abbeville saint Lucien nous avons découvert ce projet de nouveau sur la table heureusement par une personne mise au courant par un tract dans sa boîte aux lettres (Village concernés par l'épandage). Notre maire à pour lui considéré qu'il s'agissait d'un projet personnel et que ces habitants n'avaient pas lieu d'être au courant. Ce que je déplore car à moins de 550m de la première habitation de son village je trouve cela déplacé.
- Ressources énergie verte d'un côté mais avec la création de ce projet ce sont au plus haut 40 semi-remorques par jour, en considérant également que 85% de l'apport du méthaniseur est en provenance de Roye soit 55kms et peut-être de l'usine Vico dans l'Aisne (Si l'on extrapole) je ne trouve pas cela très écologique au final et je doute que notre espace routier aux abords du projet y résiste.
- Il y a un risque également important, en plus de celui de la santé, celui de pollution des nappes phréatiques aussi bien au lieu de stockage, que du digesteur et aux zones épandus (Epandage du digestat qui s'infiltrer dans les nappes phréatiques et cours d'eau). Risque de rejets de gaz type Ammoniac. A moins de 200m il y a également la présence d'un silo avec production d'engrais. Zone Seveso ?

- Le but de ce projet est de créer un gaz vert mais doit être injecté dans un réseau pour lequel aucune précision, sauf peut-être pour alimenter le village de Oroër qui ne dispose pas du gaz et qui n'en a pas fait la demande.
- Il est question d'un forage (860m3/ans) pour compléter la nécessité en eau qui serait acheminé par les eaux de pluie, mais lors de forte sécheresses et canicule comme ce que l'on s'apprête à subir avec les restrictions d'eaux en vigueur, comment serait contrôlé l'apport en eau du forage ? Un méthaniseur doit être rentabilisé et ne peut tourner à l'arrêt donc sans eau.

Conclusion d'un projet d'idée écologique verte mais qui ne l'est pas au final, au vu de l'augmentation du trafic routier, risques de pollution dans l'air et dans les nappes, sans parler de la mise en danger du bien-être de ses habitants riverains et enfants empruntant cette route en Bus chaque jour. Une énergie verte déguisée...

Je vous remercie Madame La préfète de l'importance que vous aurez eu à l'égard de mon courrier, un papa très inquiet du bien-être de ses enfants, de ma famille, de nos familles, de nos aînés.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yonchevegas', with a large, sweeping flourish underneath.

Dray Xavier

15/04/23 18:39

demande de renseignement

④

à : agrienergieverte@gmail.com

Bonjour, j'ai découvert l'existence d'un projet de lagunage a proximité de mon habitation...par hasard en réalisant une promenade sur un chemin peu utilisé. Il y a peu de chance que la population accède a cette information qui la concerne alors qu'aucune communication n'a été relayée par la mairie de St André Farivillers. A la lecture de l'avis de consultation je découvre aussi votre projet de méthaniseur sur la commune d'Oroër.

Voici donc les questions auxquelles je vous propose de répondre:

1. Je souhaite connaitre les raisons d'existence de ce projet.
2. Il est prévu l'introduction de lisiers de vaches, de quelle exploitation proviennent-ils et l'exploitant n'a t-il pas sa propre manière de traiter ses effluents?
3. De même pour les lisiers de porcs.
4. L'apport de pulpe de betterave se fait-il au détriment de la filière actuelle du traitement de ces pulpes?
5. Les matières de transformateurs alimentaires et cantines proviennent de quels lieux et comment sont ils traités en ce moment qui justifierai leur apport en méthaniseur?
6. Les végétaux verts entre cultures sont pour le moment soit retournés ou broyés puis retournés directement avant culture. Ils produisent un apport fertilisant au sol directement et ne sont pas gratuits puisqu'il coutent l'achat des graines puis le travail mécanique. Cependant ils ne nécessitent pas d'engrais et pas de ramassages ni transport que demande la mise en méthaniseur. Avec les conditions météo il est possible d'avoir des difficultés pour faire correspondre la collecte des entrants verts pour une production continue. Quelle sera la resistance à la tentation de se mettre a cultiver des plantes spécifiquement pour le méthaniseur? Cela serait un non sens peu acceptable, Quel est la valeur de votre engagement sur cette éventualité?
7. L'installation est située de part et d'autre de la voie de circulation ouverte à tous. Il est surprenant d'avoir à traverser un site de production industriel à risque!
8. Le digestat est stocké en lagune, donc il est liquide comment se passe son évaporation? quel est l'aspect et la dimension de la lagune? existe-t-il un ou des dangers pour les animaux? Comment être sur de ne pas avoir des odeurs nauséabondes (Actuellement les agriculteurs ne sont pas gênés de laisser des dépôts de fientes de poules venues de Belgique...) ainsi que des produits volatils gaz ou poussières que l'on va respirer.
9. L'ensemble des produits entrants et sortants est transporté par qui? Professionnels et matériels de transport adaptés et en règle ou par bennes agricoles non étanches limitées à 25km/h mais tractées par engin agricole qui roule à 40km/h y compris lors des traversées d'agglomération?

Merci de vos réponses.

Xavier DRAY 06 73 51 05 53

Le 15/04/2023.

5

Madame la Préfète de l'Oise,

Je souhaite mettre en avant mes inquiétudes, et mon refus face au projet de méthaniseur sur la commune d'Oroër.

Habitante d'Abbeville st Lucien, (- de 1km de la construction) depuis bientôt 10 ans, infirmière et maman de 2 jeunes enfants je souhaite leur offrir la meilleure qualité de vie possible. Les nuisances que cette construction occasionneraient sont visibles à plusieurs niveaux.

- odeurs nauséabondes, limitant l'utilisation de notre jardin et l'ouverture de nos fenêtres
- dépréciation du tarif immobilier lors d'une vente envisageable
- augmentation importante de trafic routier par camion semi-remorque (et l'on connaît tous, les conditions de conduite de ces poids lourds à l'identique des betteraviers....)
- implantation du méthaniseur sur un axe routier desservant les écoles et dont les transports scolaires y circulent plusieurs fois par jours
- dégradation de la faune et de la flore, sur un sol riche de ressource à ce niveau.
- pollution atmosphérique due à l'augmentation du trafic routier, par les véhicules qui viendront déposer "l'alimentation" du méthaniseur (production énergie verte déguisée!!)

Non loin de nos habitations passe l'autoroute A16, l'été, fenêtres ouvertes jour ou nuit nous profitons déjà du trafic routier dense alors rajouter à cela le vacarme de transporteur, n'est pas nécessaire.

Sachez également, Madame la Préfète, que les habitants d'Abbeville saint Lucien, village placé au coeur du projet, n'ont pourtant pas été informé de cette nouvelle demande de permis de construire.

L'affichage en mairie de votre demande de consultation du public, à été respecté certes, mais je pense à tous nos anciens du village ainsi qu'aux personnes ne pouvant pas se déplacer etc qui auraient aimés être informés d'une autre manière, comme on le fait dans chaque petit village....

Un "projet personnel" tel que le dit si bien notre maire.....

Je vous remercie Madame la Préfète, d'avoir pris quelques minutes de votre temps pour nous lire, et écouter le mal être de la population.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Mme Delaporte Delphine.



Van de Kerckhove Alain

⑥

OROËR le 25/04/23

4 rue de Boursines

1/3

60510 OROËR

Le déplacement de projet est prévu par
la loi comme l'indique la note, ci-jointe, du
Ministère de la transition écologique

C'est ce que nous demandons


Alain Van de Kerckhove

La directrice de l'énergie
Réf :

La Défense, le 25 octobre 2021

Note

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des Directions régionales de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Objet : Suite à donner aux demandes de modification de la localisation de projets d'installations de production de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel pour lesquels des contrats d'obligation d'achat ont déjà été signés

Plusieurs demandes de modification de la localisation de projets d'installations de production de biométhane ont été remontées à la Direction générale de l'énergie et du climat.

Il est rappelé que l'article D. 446-10-1 du code de l'énergie fixe la liste limitative des informations pouvant être modifiées par avenant dans un contrat d'obligation d'achat de biométhane déjà signé. La localisation du projet ne figure pas dans cette liste.

La modification de la localisation d'un projet impose donc au promoteur de renoncer au contrat d'obligation d'achat de biométhane signé avec la mention de l'ancienne localisation, et d'en signer un nouveau avec la nouvelle localisation. Le nouveau contrat d'obligation d'achat est alors signé aux conditions en vigueur à la date de signature de ce nouveau contrat.

Ces dispositions réglementaires doivent rester le cadre général applicable aux projets d'installations de production de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel, afin d'inciter les porteurs de projets à réaliser l'ensemble des démarches permettant de vérifier la faisabilité du projet en amont de la signature du contrat d'obligation d'achat.

Le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 donne la faculté aux préfets de région et de département de pouvoir déroger à l'article D. 446-10-1 du code de l'énergie pour permettre la modification de la localisation d'un projet particulier sans remettre en cause les conditions tarifaires d'un contrat d'obligation d'achat déjà signé.

Il est rappelé que l'utilisation de ce pouvoir de dérogation reste néanmoins limitée. La circulaire n°6201/SG du 6 août 2020 relative à la dévolution au préfet d'un droit de dérogation aux normes réglementaires précise ainsi que la dérogation doit impérativement être justifiée par deux conditions cumulatives, à savoir un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales. La circulaire rappelle également que le droit de dérogation n'a pas pour

objectif d'exonérer de manière durable de règles procédurales, ni de généraliser des mesures de simplification de normes ou d'accorder de manière générale et non individualisée des dérogations.

En cohérence avec ce caractère ponctuel du droit de dérogation et afin de préserver l'incitation à une vérification de la faisabilité des projets en amont de la signature des contrats d'obligation d'achat, il convient de recommander aux préfets qui souhaiteraient utiliser leur pouvoir de dérogation en application du décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 afin de permettre la modification de la localisation d'un projet particulier sans remettre en cause les conditions tarifaires d'un contrat d'obligation d'achat déjà signé de réserver ces dérogations aux seuls projets remplissant les quatre conditions cumulatives suivantes :

1° les raisons invoquées par le porteur de projet pour justifier sa demande de modification de la localisation sont extérieures au projet ;

2° la situation invoquée par le porteur de projet pour justifier sa demande de modification de la localisation ne pouvait pas être raisonnablement prévue au moment de la signature du contrat d'obligation d'achat ;

3° les difficultés invoquées par le porteur de projet pour justifier sa demande de modification de la localisation ne sont pas surmontables ;

4° le porteur de projet a mis en œuvre toutes les mesures appropriées pour éviter les difficultés qu'il invoque pour justifier sa demande de modification de la localisation du projet.

Mes équipes se tiennent à disposition si des précisions sont nécessaires.

La directrice de l'énergie,



Sophie MURLON

mairieoroer@outlook.fr

De: PASCAL AUBRY <pa.aubry@orange.fr>
Envoyé: mardi 25 avril 2023 21:09
À: ddt-seef-environnement@oise.gouv; fr
Cc: mairieoroer@outlook.fr
Objet: enregistrement consultation public-SAS AGRI VERTE-Oroër

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique, nous vous informons que nous sommes défavorables à l'implantation de ce méthaniseur pour les raisons suivantes :

- pollution olfactive due à l'implantation de la lagune prévue sur le territoire de REUIL SUR BRECHE
- une augmentation significative du trafic routier sur des chemins communaux inadaptés à des poids lourds ou à des engins agricoles de 40 tonnes

Ces chemins avaient été limités à 15 tonnes lors de leur création dans les années 70

A qui va incomber l'entretien des chemins communaux ?

Il serait inacceptable qu'il soit à la charge des communes. Il doit être pris en charge par l'exploitant du méthaniseur.

Le méthaniseur et la lagune de REUIL SUR BRECHE seront à proximité de la zone de captage de REUIL SUR BRECHE alimentant 17 communes, représentant un danger de santé publique pour la population concernée.

Sans oublier un impact conséquent sur la valeur immobilière de la zone concernée.

M. et Mme Pascal AUBRY



PÉTITION

NON à l'implantation d'un méthaniseur sur la commune d'Oroër (60510)

Destinataire : Madame Catherine Séguin, préfète de l'Oise

N°	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1	Lagache	Nicolas	22 rue St Martin 60510 OROËR	
2	OUËRD	Nehou	17 rue St Martin 60510 OROËR	
3	OUËRD	Audrey	17 rue St Martin 60510 OROËR	
4	Fortuna	Irene	16, rue St Martin La Boudinière 60510 Oroër	
5	FORTUNA	Nicolas	16, rue St Martin 60510 OROËR	
6	Chaumette	Laurence	9, rue St Martin La Boudinière 60510 OROËR	
7	Chaumette	Gaelan	9, rue St Martin La Boudinière 60510 OROËR	
8	RONDEAU	Thomas	26 rue Saint Martin 60510 OROËR	
9	Beisel	Pauline	26 rue St Martin 60510 OROËR	
10	Chaumette	Valentin	9 rue St Martin La Boudinière 60510 OROËR	
11	MADRY	Sylvie	8 rue St Martin 60510 OROËR	
12	MADRY	ARNAUD	8 rue St Martin 60510 OROËR	
13	Beuvier	Coumro	15 rue St Martin La Boudinière	
14	Beuvier	Hervé	15 Rue St Martin La Boudinière	



PÉTITION

NON à l'implantation d'un
méthaniseur sur la commune d'Oroër
(60510)

Destinataire : Madame Catherine Séguin, préfète de l'Oise

N°	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1	BARBIER	Valérie	5 impasse des vignes 60510 oroër	
2	BARBIER	Ulric	5 impasse des vignes 60510 oroër	
3	POMARES	Cynthia	11 Rue St Martin 60510 OROËR	
4	TURBA	Aurore	6 rue St Martin 60510 OROËR	
5	DERVOIS	Alain	3 Bis rue Saint Martin 60510 OROËR	
6	DERVOIS	Aicha	3 Bis rue Saint Martin 60510 OROËR	
7	DERVOIS	Damien	3bis rue Saint-Martin 60510 Oroër	
8	DERVOIS	Thomas	3 bis Rue Saint-Martin 60510 Oroër	
9	DERVOIS	GREG	12 rue st martin 60510 oroër	
10	Rousselle	Margie	2 bis impasse des vignes 60510 oroër	
11	Tondu	Johann	2 Bis impasse des vignes 60510 Oroër	
12	Famelme	Patrick	13 Rue St Martin La Baudeinière 60510 Oroër	
13	Stentès	Justine	3 Impasse des vignes 60510 Oroër	
14	Lagache	Anne-lise	22 Rue St Martin 60510 Oroër	



PÉTITION

NON à l'implantation d'un
méthaniseur sur la commune d'Oroër
(60510)

Destinataire : Madame Catherine Séguin, préfète de l'Oise

N°	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1	CHERFAOU	KARIM	Rue St Martin La Boudinière 60510 OROËR	
2	Renier	ma jali	La Boudinière	
3	TURBA	EDDY	Rue Saint Martin 60510 OROËR	
4	Petogeais	Jérémy	11 rue Saint Martin 60510 Oroër	
5	LAROCHE	LUDOVIC	1 BIS RUE ST MARTIN 60510 OROËR	
6	WALKE	Romuald	3 Rue Saint Martin	
7	WALKE	Virginie	3 Rue Saint Martin	
8	LAMY	Charles	3 Rue Saint Martin	
9	LAMY	Paul	3 Rue Saint Martin	
10	Beuvria	Audrey	5 rue saint Martin La Boudinière	
11	Lefebvre	Damien	5 rue saint Martin La Boudinière	
12	Collin	Greg	7 Rue Saint Martin La Boudinière	
13	Bore	Alicia	7 rue st Martin La Boudinière	
14	THIERRY	Fabrice	3 Impasse des Vignes	



Feu de digesteur consécutif à une explosion dans une unité de méthanisation

CONTEXTE

Le 24 Aout à 17h34, le CTA reçoit un appel pour un feu sur une unité de méthanisation. Après recherche de renseignements auprès du requérant, il s'agirait d'un incendie consécutif à une explosion. L'information émane de l'agent d'exploitation qui se trouve sur les lieux de l'incident.

MOYENS AU DEPART

2 FPT



1 MEA



1 CDG / CDC
RCH 3



1 FMOPG
1 CCFS / 1 CD600



1 VSSO



1 VPC



Drône



SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- ✓ Regroupement des impliqués effectué, aucun blessé
- ✓ Feu intéressant les membranes biogaz et protection
- ✓ Coupure électrique d'urgence réalisée
- ✓ Procédé de méthanisation impossible à stopper

ACTIONS IMMEDIATES

- ✓ 1 LDV 500 en attaque du foyer principal
- ✓ 1 LDV 500 en protection de la 2^{ème} cuve
- ✓ Alimentation du FPT
- ✓ Identification d'une zone d'exclusion

MESSAGE DU PREMIER COS

Texte : Intervention pour un début de feu sur une cuve dans une entreprise suite à explosion sur une bâche de protection de cuve. Le feu intéresse la surface d'une cuve de 3900 m³. Explosion de CH₄. Entreprise évacuée soit 4 intervenants. Extinction au moyen d'une LDV sur division alimentée. A proximité une cuve de 2400 m³, remplie à 65% de son volume. Poursuivons reconnaissance

SITUATION A L'ARRIVEE DES 1^{er} ENGINS



**PROCESSUS DE METHANISATION
IMPOSSIBLE À STOPPER, DUE À LA
REACTION CHIMIQUE DU DIGESTAT.**

**TORCHERE IMPOSSIBLE À ACTIVER SUITE
À LA COUPURE ELECTRIQUE D'URGENCE
REALISEE PAR L'EXPLOITANT.**



- Présence des exploitants et point de rassemblement
- Conditions météorologiques
- Site isolé des tiers
- Structure du digesteur non touchée
- Pas de débordement du digestat écartant le risque de pollution
- Valeurs explosimétriques négatives
- Proximité du CS
- Plan du site



- Méconnaissance du site et de son fonctionnement
- Adresse erronée
- DECI hors service
- Matériel détection SP inadapté
- Méthanisation impossible à stopper
- Coupure d'urgence électrique stoppant toutes les installations
- Engin SP exposé au risque d'explosion
- Apport d'oxygène augmentant risque d'explosion
- Port de l'ARI limité

IDENTIFICATION DE LA ZONE ATEX



La ZONE ATEX a été délimitée, il demeure des poches sous la membrane non brûlée. Les intervenants évoluent sous ARI et reçoivent la mission d'effectuer des trouées dans celles-ci afin d'évacuer ces poches.



ENSEIGNEMENT À TIRER

- Port de l'ARI à privilégier tout au long de l'intervention
- Définir une Zone d'Exclusion dans les réactions immédiates
Zone d'Exclusion = 200m / Zone contrôlée = 300m
- Coopération exploitant / SP primordiale
- Organiser des visites secteurs sur les sites de méthanisation
- Sensibiliser les agents aux risques liés aux sites de méthanisation

DOCUMENTATIONS

GDO Interventions en milieu agricole :



GDO Gaz :



Memento risques en milieu agricole :

